

Vous êtes en situation de handicap ou vous avez plus de 65 ans et des difficultés pour vous déplacer, le CCAS de la Ville de MEUDON vous propose deux types de transports :

LE SERVICE DE TRANSPORT SPECIALISE « MOBIL'CITE »

Le transport s'effectue dans un véhicule master de 12 places adapté aux personnes à mobilité réduite (marche pied pour l'accès et rampe d'accès). Il peut accueillir une personne en fauteuil roulant. La prestation comprend uniquement l'aide à l'accès dans le véhicule et le transport.

Deux types de trajet sont prévus :

- Les trajets réguliers : les demandes doivent être effectuées auprès du service aide sociale du CCAS.

- Les trajets à la demande **uniquement intra-muros** pendant les horaires suivants :

- Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00,
- Le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 15h00.

Les réservations doivent être faites au plus tard 24 heures à l'avance auprès d'une centrale de réservation de 8h30 à 12h 00.



LE SERVICE DE TRANSPORT SPECIALISE « LES PETITS ACCOMPAGNEMENTS »

Ce transport peut effectuer des trajets **extra-muros (en limite de commune) et intra-muros**. Une priorité est donnée aux rendez-vous médicaux. La prestation comprend le transport, le portage dans les escaliers, la montée dans les étages ou l'accompagnement à l'intérieur des bâtiments. Le transport s'effectue dans un véhicule Kangoo pendant les horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Les réservations doivent être faites auprès du service de maintien à domicile du CCAS, uniquement le matin.



OU FAIRE LA DEMANDE ? QUELLES PIECES A FOURNIR ?

Vous pouvez déposer votre demande auprès du service aide sociale du CCAS ou auprès de la Mairie annexe de Meudon La Forêt.

Les pièces justificatives à fournir sont :

- Photocopie d'une pièce d'identité,
- Photocopie du dernier avis d'imposition,
- Photocopie d'un justificatif de domicile,
- Photocopie de votre carte de handicap,
- Certificat médical (en cas de handicap ponctuel)
- Une photo d'identité récente.

PARTICIPATION FINANCIERE

Depuis le 3 décembre 2012, la tarification annuelle d'accès à ces transports est la suivante :

- gratuité pour les personnes non imposables,
- 30 € pour les personnes payant moins de 610 € d'impôt sur le revenu si elles sont seules ou moins de 763 € si elles sont en couple,
- 60 € au delà.

Cette carte vous permet d'utiliser les deux services de transport selon leurs disponibilités et vos besoins.



RENSEIGNEMENTS UTILES
TRANSPORTS SPECIALISES
« MOBIL'CITE / PETITS
ACCOMPAGNEMENTS »

Pour tous renseignements :

**Centre Communal d'Action Sociale
Service aide sociale**

Hôtel de Ville

6, avenue le Corbeiller

92190 MEUDON

Tel : 01.41.14.80.81

E-mail : ccas@mairie-meudon.fr

Horaires : du lundi au vendredi (fermé au public
le jeudi matin) de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à
17H30

Ou

Mairie Annexe

Place centrale

Avenue du Général de Gaulle

92360 MEUDON LA FORET

Tel : 01.41.28.19.40

Horaires : du lundi au vendredi de 8H30 à
12H00 et de 13H30 à 17H30 (sauf le mardi
jusqu'à 19H00)



TRANSPORTS SPECIALISES
Proposés par le Centre Communal
d'Action Sociale
« MOBIL'CITE et les PETITS
ACCOMPAGNEMENTS »

